



MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (H/F)

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre :	Direction Sports Montagne Tourisme – Réf. 0382403140011840
Référentiel CNFPT :	<i>Animateur(trice)-éducateur(trice) sportif (fiche n° C5B/04)</i>
Date de diffusion :	05/06/2024
Nombre de poste :	1
Poste à pourvoir :	Le 09/09/2024
Date limite de candidature :	05/07/2024
Date prévisionnelle de l'entretien :	23/07/2024
Type d'emploi :	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement :	Mutation / Détachement / Intégration / Mobilité interne / CDD 1, 2 ou 3 ans renouvelable
Cadre d'emplois :	Des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives - Catégorie B (filière sportive)
Lieu de travail :	PISCINE PONTCHARRA 696 AVENUE DE LA GARE 38530 PONTCHARRA
Temps de travail :	Temps complet annualisé
Environnement de travail :	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>Au sein de la direction SPORT, MONTAGNE et TOURISME, le pôle aquatique est constitué de 2 piscines couvertes (Crolles, Pontcharra), de 4 piscines d'été et d'une base de loisirs (La Terrasse). La piscine de Pontcharra comprend 16 agents permanents : 1 responsable, 7 MNS, 2 agents d'accueil, 6 agents d'entretien. L'établissement est ouvert 7 jours sur 7 toute l'année, mais de façon différenciée selon les périodes : scolaire, petites vacances, vacances d'été. L'établissement date de 2020 ce qui lui confère des conditions de travail agréables dans un environnement calme. Elle comporte un bassin sportif de 25m avec 6 couloirs de nage, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire de 30m2, 100 places de gradins.</p>
Descriptif du poste :	<p>Sous la responsabilité directe du chef(fe) de bassin, vous coordonnez et mettez en œuvre, sur le plan pédagogique et éducatif, des activités physiques et sportives de l'établissement public. Vous assurez l'apprentissage de la natation pour des groupes scolaires d'enfants, d'adolescents et d'adultes, la surveillance et veillez à la sécurité des participants et du public.</p>
Missions :	<p><u>Assurer la surveillance et la sécurité des usagers et bassins</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer un rôle préventif auprès des différents publics• Garantir la sécurité et surveiller en se conformant au POSS• Respecter le POSS et les postes de surveillance• Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur• Mettre en œuvre les soins et secours d'urgence en cas de nécessité.• Repérer les comportements à risque, dialoguer et réguler les conflits.• Installer, enlever et ranger le matériel nécessaire au bon fonctionnement des APS.• Si besoin accompagner les personnes en situation de handicap lors de leur mise à l'eau et sortie

- Vérifier chaque jour le bon fonctionnement du matériel de réanimation et le bon état de l'infirmerie et détecter les anomalies des matériels de secours et pédagogiques.
- Participer activement aux exercices de sécurité, de secours et aux formations continues obligatoires.

Enseigner la natation scolaire et la natation à l'ensemble des publics lors de stages, école de natation ou d'animations

- Inscrire son intervention au sein d'un projet pédagogique
- Adapter son intervention en fonction des niveaux et des capacités d'apprentissage
- Analyser les déterminants de la performance sportive et programmer des entraînements adaptés
- Conseiller les enseignants sur l'apprentissage de la natation scolaire
- Préparer et évaluer les séances, tenir à jour les documents pédagogiques
- Faire appliquer les normes d'encadrement et les textes en vigueur

Accueillir, renseigner et orienter les usagers, les groupes sur le site en réalisant les contrôles nécessaires et le rappel des règles

Profil demandé

MNS, BEESAN, BPJEPS
PSE1 ou PSE2 à jour
CAEPMNS à jour

Expérience souhaitée en enseignement scolaire
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
Respecter et faire appliquer le règlement intérieur du Centre nautique
Maîtriser les techniques de sauvetage
Maîtriser la pédagogie générale des activités de la natation
Etre réactif/ve, faire preuve d'initiative et d'autonomie
Permis B souhaité

Spécificité(s) du poste :

- Le planning change selon les périodes : périodes scolaires, petites vacances, vacances estivales
- Possibilité de donner des cours particuliers

Planning indicatif en période scolaire :

- Lundi : 8h50-10h45 / 13h00-20h30
- Mardi : 8h50-13h00 / 14h00-15h45
- Mercredi : 1 mercredi sur 2 du matin (9h30-13h30) ou après midi (13h30-19h30)
- Jeudi : 8h50-10h45 / 13h00-19h45
- Vendredi : REPOS (information qui sera confirmée lors de l'entretien de recrutement)
- Travail 1 week-end sur 2

Rémunération

Salaires **minimum** par mois de **1836.19 € brut** (échelon 1) + **450 € brut prime fonction** + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération + **75€ brut prime contrainte week-end**

Avantages

- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
 - Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
 - Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).
- Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.
Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.

Contact

Pour tout renseignement sur le poste contacter : M. Lionel PENT 0630169061 lpent@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2° du CGFP).

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.